

École Primaire Publique La Mara

Compte rendu de la
Réunion de rentrée
du 16 septembre 2021

Classes
Maternelles

École Primaire La Mara :

2 classes maternelles

+ 4 classes élémentaires

+ 2 dispositifs

= **162 élèves**



Coordonnées : 39 rue Blaise Pascal – 79200 Parthenay
05-49-64-54-19 (maternelle) et 05-49-64-22-56 (élémentaire)

Site web de l'école : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/la-mara/>

Les classes de l'école maternelle :

PS/MS/GS, Enseignante : Françoise Mercier
27 élèves ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :
Céline Kau

PS/MS/GS, Enseignant Geoffroy Conuau
27 élèves ATSEM Sylvie Grulovic
AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) :
Violaine Giboulot

Les classes de l'école élémentaire :

CP, Enseignants Raoul Gouasmia et Sandrine Filatre
26 élèves AESH Nathalie Diouri

CE1-CE2 Enseignante Catherine Bonnifait
27 élèves

CE2-CM1, Enseignante Anne-Françoise Mazery
27 élèves

CM1-CM2, Enseignant Jean-Philippe Vessière
28 élèves

Deux dispositifs au sein de l'école :

« **ULIS** » = **Unité Locale d'Inclusion Scolaire**

⇒ une coordonnatrice et une AESH au service de l'intégration des élèves à besoins particuliers (12)

Coordonnatrice Nathalie Cerisier

AESH Alicia Flamé

« **PDMQDC** » = **Plus de Maîtres Que De Classes**

⇒ un enseignant supplémentaire au service des élèves (de la grande section au CE2) pour renforcer les premiers apprentissages

Enseignant Patrice Millet

**+ Une enseignante remplaçante basée
à l'école La Mara :**

Morgane Goichon

Le RASED

→ *Psychologue de l'Éducation Nationale : le poste n'est actuellement pas pourvu.*

→ *Jennifer VIVIER, maîtresse « E » (aide pédagogique)*

→ *la maîtresse « G » (aide relationnelle) : le poste n'est actuellement pas pourvu.*

École Gutenberg
10 Allée Gutenberg
79200 PARTHENAY
Tél: 05 49 64 02 03

Informations administratives

Horaires :

– Temps scolaire : 8h35 → 12h00 ; 13h35 → 15h45

– *Mercredi 8h35 → 11h45*

– Temps Péri-scolaires :

- Garderie 7h30 → 8h30
- Pause méridienne 12h00 → 13h35
- APS (activités péri-scolaires) 15h45 → 16h30
ou APC (activités pédagogiques complémentaires)
- Garderie 16h30 → 18h30



*Accueil par un-e
enseignant-e à la
porte de l'école*

Référent péri-scolaire (hors cantine) : M. Romuald Papet, Directeur du pôle La Mara

Règlement intérieur

- Consultable en ligne sur le site de l'école
<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/la-mara/>
rubrique « administration »
- Est modifié et soumis au vote du 1^{er} conseil d'école de chaque année scolaire

Les documents importants :

- La fiche de renseignements (+ personnes autorisées à venir chercher l'enfant)
- La fiche d'urgence (avec les **coordonnées à jour !**)
- Autorisation de sortie + photos
- Attestation d'assurance (obligatoire lors des sorties qui dépassent du temps scolaire)

Informations administratives

En cas de ...

sortie de l'enfant sur le temps scolaire

→ *un document de décharge de responsabilité est à signer*

retard ou absence de l'enfant

→ *informer l'école (par téléphone ou par mail)*

fréquentation irrégulière de l'enfant, non justifiée

→ *l'école transmet l'information à la Direction Académique*

changement de coordonnées

→ *informer l'école au plus vite*

Informations administratives

Sécurité

- → *Vigipirate (toujours en vigueur dans les établissements scolaires ⇒ la présence des personnes extérieures, dont les parents, est limitée - sauf cas particulier- aux heures d'entrée et de sortie des élèves)*

- *Ni objet dangereux (attention aux écharpes longues, les tours de cou sont préférables), ni précieux à l'école.*

- *Se préparer au(x) risque(s) : des exercices réguliers seront effectués tout au long de l'année concernant :*
 - *Les risques majeurs (confinement)*
 - *L'intrusion (confinement ou évacuation)*
 - *L'incendie (évacuation)*

Informations administratives

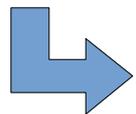
Santé (hors COVID)

- *Informez l'école en cas de maladie*
- *Que faire en cas d'allergie / asthme ? Un protocole est à définir avec le médecin, qui permet ensuite à l'école de pouvoir administrer un traitement selon le protocole établi. Il convient de se mettre en contact avec le directeur de l'école, qui fournira aux parents un formulaire pour le médecin.*
- *Nos amis les poux*
 - *Prévenir l'école si des poux sont présents dans la chevelure des enfants ;*
 - *Traiter cheveux + literie + vêtements dès que l'école informe les parents par l'intermédiaire du cahier de liaison.*
 - *Il est essentiel que toutes les familles agissent ensemble au même moment.*
- *Suivi extérieur (orthophonie etc.) : informer l'école pour permettre une prise de contact éventuel avec les professionnels.*
- *Les médicaments à l'école : interdits. Les parents peuvent venir administrer un traitement à l'enfant sur le temps de la pause méridienne (12-13h30)*

Informations administratives

Le budget scolaire

Il permet l'achat de matériel pédagogique, d'équipement, de petites fournitures, le financement de sorties, le paiement d'intervenants (culture, sport, ...)



3 sources de financement :

- Dotations annuelles de la CCPG
 - Pour le matériel et le fonctionnement : 47 € par élève
 - Pour les projets (sorties, culture...) : 30 € par élève
- Coopérative scolaire
 - Alimentée par les dons directs des parents
 - Et par les revenus de la vente des photos de classe
- APE (Association des parents d'élèves)
 - Mène des actions régulières (vente de jus, brioches...)
 - Organise la kermesse de l'école (stands, buvette, tombola...)

Informations administratives

Je suis parent d'élève...

– *J'ai le droit :*

→ à l'information concernant mon enfant (réunions, rendez-vous, communication...)

→ de participer à la vie de l'école (APE, Conseil d'école)

→ d'être aidé-e et conseillé-e

 mallettedesparents.education.gouv.fr



**Élections le 9/10
Pour être candidat,
prendre contact
avec le directeur**

– *Je dois :*

→ accompagner mon enfant dans sa scolarité :
encouragements, bienveillance, respect du rythme, hygiène de
vie, autonomie, suivi, échanges avec l'école

SARS COV2 : protocole & consignes

Protocole de l'Éducation Nationale
(août 2021) ⇒ niveau 2 (« jaune »)

Le protocole et ses 4 niveaux est consultable en détail sur le site internet de l'école

Il est accompagné d'un livret des parents édité par le Ministère.

SARS COV2 : protocole & consignes



⇒ Le matin avant l'école, vérifier l'état de santé de votre enfant (s'il présente des symptômes évocateurs du covid, avertir l'école, prendre rdv chez le médecin).



⇒ À l'école, lavage fréquent des mains, port du masque pour les adultes et les élèves d'élémentaire, désinfection des surfaces les plus utilisées, aération régulière des locaux.



⇒ En récréation, les enfants de la maternelle jouent ensemble et peuvent utiliser les jeux de cour.



⇒ À la cantine, chaque classe de maternelle mange séparément, les enfants déjeunent toujours à la même place.



⇒ Si un élève présente des symptômes à l'école, il/elle est isolé.e sous supervision, sa famille est contactée afin que l'élève soit ramené à la maison.



⇒ si 1 cas de covid est détecté parmi les élèves, fermeture de la classe pendant 7 jours et enseignement à distance.